

Columbia Threadneedle (Lux) I
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 50 216
(la « **SICAV** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE
CT (LUX) GLOBAL SMALLER COMPANIES
(« LE PORTEFEUILLE »)

IMPORTANT

Le 31 juillet 2024

Cher Actionnaire,

Informations importantes : Modification de la politique d'investissement du Portefeuille afin de renforcer la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'Article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

En votre qualité d'investisseur de ce Portefeuille, nous vous écrivons pour vous informer que le Conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») apporte des modifications à la politique d'investissement du Portefeuille afin de renforcer la promotion de caractéristiques environnementales et sociales.

La politique d'investissement et l'annexe NTR SFDR (Normes techniques de réglementation liées au Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) modifiées seront adoptées à compter du 2 septembre 2024 (la « **Date d'effet** »).

Pour toute expression commençant par une majuscule et dont la définition ne serait pas indiquée dans cette lettre, veuillez-vous reporter aux définitions figurant dans la section « Glossaire » du Prospectus disponible dans le centre de documentation de notre site Internet **www.columbiathreadneedle.com**.

Qu'est-ce qui change ?

Le Portefeuille promeut déjà des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant de multiples indicateurs d'investissement responsable dans le processus de prise de décision d'investissement et en s'assurant que les entreprises dans lesquelles il investit adoptent des pratiques de bonne gouvernance.

A compter de la Date d'effet, le Conseiller par délégation augmentera la proportion minimale d'investissements durables que le Portefeuille s'engage à détenir, comme exposé plus en détail dans les annexes NTR SFDR. La proportion minimale passera de 5% à 20%.

Le Conseil modifie par ailleurs la politique d'investissement afin d'indiquer que Columbia Threadneedle Investments, en tant que signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers (« **NZAMI** »), s'engage, en partenariat avec ses clients, à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard pour toute une gamme d'actifs. A compter de la Date d'effet, cet engagement s'appliquera au Portefeuille.

Pourquoi ces modifications ?

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement SFDR, les investisseurs sont de plus en plus nombreux à réclamer l'intégration de la promotion de caractéristiques environnementales et sociales dans le

processus d'investissement des fonds. Ces modifications renforcent les engagements contraignants existants du Portefeuille et le rendent plus adapté aux investisseurs ayant des préférences spécifiques en matière de durabilité au sens de MiFID II (la directive et le règlement concernant les marchés d'instruments financiers – dénommés collectivement MiFID II).

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les modifications apportées à la politique d'investissement ne devraient pas donner lieu à d'importants changements dans le mode de gestion actuel du Portefeuille ni dans son profil de risque.

Pourquoi Columbia Threadneedle Investments est-elle signataire de la NZAMI ?

En tant que gestionnaire d'actifs d'envergure mondiale, nous nous attachons à générer des rendements financiers à long terme pour nos clients, ce qui inclut la gestion des risques liés au changement climatique, ainsi que la contribution à la transition vers une économie sobre en carbone. C'est pourquoi nous sommes signataires de l'initiative NZAMI, un groupe international composé de gestionnaires d'actifs qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre (« neutralité carbone »), et nous aspirons, en partenariat avec nos clients, à atteindre cet objectif d'ici 2050 ou plus tôt pour l'ensemble de nos actifs sous gestion, y compris le Portefeuille.

Toutes les informations sur l'engagement pris par les signataires de la NZAMI sont disponibles à l'adresse suivante : www.netzeroassetmanagers.org/commitment/

Quelles sont les implications de l'engagement en faveur de l'initiative NZAMI pour mon investissement ?

Tout d'abord, nous avons recours à l'actionnariat actif pour engager un dialogue avec les entreprises en portefeuille afin de les inciter à réduire leurs émissions de carbone. Notre objectif, non contraignant, consiste actuellement à ce que 70% minimum des émissions du portefeuille de chaque Portefeuille provienne d'entreprises alignées sur l'objectif de neutralité carbone ou qui s'engagent à y contribuer.

Cette approche est complétée par la « liste de cibles » d'engagement de Columbia Threadneedle, qui doit nous permettre de collaborer de façon constructive avec des entreprises à fortes émissions d'envergure internationale en vue de les encourager à s'aligner sur une trajectoire de neutralité carbone. Ce procédé pourrait toutefois entraîner la cession d'investissements dans un petit nombre de ces sociétés en portefeuille, si celles-ci ne sont pas en mesure, après une certaine période, de respecter nos critères minimums en termes de politiques climatiques.

Pour des informations supplémentaires sur la méthodologie que nous utilisons, nous vous invitons à faire une recherche sur le terme « NZAM » sur notre site Internet www.columbiathreadneedle.com.

A plus court terme, outre les exclusions d'entreprises existantes fondées sur la part du chiffre d'affaires liée au charbon, le Portefeuille ne pourra plus investir dans des entreprises qui réalisent de nouveaux investissements dans des projets liés à l'extraction de charbon ou à la production d'électricité à partir de charbon. Ces exclusions sont reprises dans l'annexe NTR SFDR du Portefeuille.

Le Portefeuille poursuivra toujours un objectif de neutralité carbone, mais il n'est pas garanti qu'il l'atteindra ni que les progrès réalisés pour atteindre ce but donneront nécessairement lieu à de meilleurs résultats pour les investisseurs. L'évolution d'un Portefeuille vers cet objectif peut influencer sa performance, à la hausse comme à la baisse.

Que dois-je faire ?

Aucune action n'est requise de votre part à la suite de ces changements, qui entreront automatiquement en vigueur à la Date d'effet.

Que faire si je n'approuve pas ces modifications ?

Les Actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions au sein du Portefeuille ou leur conversion en actions d'un autre Portefeuille de la SICAV Columbia Threadneedle (Lux) I, sans frais,

en adressant une demande écrite à l'Agent de registre et de transfert, International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., jusqu'à 15h00 (heure du Luxembourg) le 30 août 2024. Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées de la manière habituelle, conformément à la section « Rachat d'actions » du Prospectus. Les coordonnées de notre Agent de transfert sont disponibles ci-dessous.

Informations complémentaires

En cas de questions concernant le présent avis, n'hésitez pas à consulter votre conseiller financier. Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de fournir des conseils d'ordre financier ou fiscal.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre Agent de transfert :

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.
Adresse : 49, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg
E-mail : ColumbiaThreadneedleenquiries@statestreet.com

Sincères salutations,

Le Conseil

Informations importantes : Votre capital est exposé à des risques. Columbia Threadneedle (Lux) I est une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») domiciliée au Luxembourg et gérée par Threadneedle Management Luxembourg S.A. Le présent document ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation, un conseil ou une recommandation d'investissement. Cette communication est valable à la date de publication et peut faire l'objet de modifications sans préavis. Les informations provenant de sources externes sont considérées comme fiables, mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Le Prospectus actuel de la SICAV, le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le Document d'informations clés (DIC) et le résumé des droits des investisseurs sont disponibles en anglais et/ou dans les langues locales (le cas échéant) auprès de la Société de Gestion Threadneedle Management Luxembourg S.A., d'International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., de votre conseiller financier et/ou sur notre site Internet www.columbiathreadneedle.com. Ces documents peuvent être obtenus en Suisse auprès de l'Agent de représentation et de paiement en Suisse : CACEIS Investor Services Bank SA, Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zurich. Threadneedle Management Luxembourg S.A. peut décider de mettre fin aux accords conclus aux fins de la commercialisation de la SICAV. Conformément à l'article 1:107 de la Loi sur la supervision financière, le compartiment est inclus dans le registre tenu par l'AFM. Threadneedle (Lux) est autorisée en Espagne par la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) et enregistrée auprès de cette dernière sous le numéro 177. Les performances passées sont calculées selon la méthode de la BVI en Allemagne.

Dans l'EEE et en Suisse : Publié par Threadneedle Management Luxembourg S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 110242, 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Au Royaume-Uni : Publié par Threadneedle Asset Management Limited. Une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 573204. Siège social : 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni. La société est agréée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.

Au Moyen-Orient : Le présent document est distribué par Columbia Threadneedle Investments (ME) Limited, qui est réglementée par l'Autorité des services financiers de Dubaï (DFSA). Pour les distributeurs : Le présent document vise à fournir aux distributeurs des informations concernant les produits et services du Groupe et n'est pas destiné à être distribué. Pour les clients institutionnels : Les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas un conseil financier et ne s'adressent qu'aux personnes ayant des connaissances appropriées en matière d'investissement et satisfaisant aux critères réglementaires pour être qualifiées de Client professionnel ou de Contrepartie commerciale ; nulle autre personne n'est autorisée à prêter foi à ces informations.

Columbia Threadneedle Investments est le nom de marque international du groupe de sociétés Columbia et Threadneedle.